

Nepal

Krishna B. Bhattachan

Selon le recensement de 2011, les nations autochtones du Nepal (Adivasi Janajati) constituent 35,81% d'une population totale de 26.494.504 personnes mais les organisations autochtones annoncent un chiffre plus élevé, de plus de 50%. Ce recensement reconnaissait 125 castes et groupes ethniques dans la population du pays comprenant 63 peuples autochtones, 59 castes, parmi elles les castes Dalit et 3 groupes religieux, incluant les groupes musulmans.

Bien que les peuples autochtones constituent une part significative de la population, ils ont été, tout au long de l'histoire du Népal, marginalisés par les groupes dominants dans tous les domaines : terres, territoires, ressources, langues, cultures, droit coutumier, possibilités économiques et politiques.

La nouvelle constitution, promulguée en 2015, a été désavouée par les autochtones et les Madhesis parce qu'elle refuse un fédéralisme basé sur l'identité et les droits des autochtones, des Madhesis, des Dalits, des musulmans et des femmes. Le Népal a ratifié la Convention 169 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux et a voté pour la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Cependant, l'application de la Convention 169 est faible et il reste à voir comment la législation nationale s'alignera sur ses dispositions et sur celles de la Déclaration.

Dans l'histoire du Népal, 2015 sera une année catastrophique en raison des tremblements de terre dévastateurs d'avril et de mai dont beaucoup de victimes sont des autochtones et des Dalits.¹



¹ La police du Népal a l'habitude de mettre à jour le relevé des décès sur son website (<http://www.nepalpolice.gov.np/index.php/notices/nepal-police-crisis-response>), donnant des détails comprenant nom, nom de famille, adresse, sexe et citoyenneté. Ces détails, cependant ont été enlevés. Shradha Ghale écrit : « sans que cela soit surprenant plus de 60% des victimes du tremblement de terre au Népal provenaient de groupes ethniques marginalisés » <http://recordnepal.com/perspective/heart-matter-part-3>

Une nouvelle Constitution a été adoptée après le tremblement de terre

La seconde Assemblée constituante élue a publiquement déclaré qu'elle promulguerait la nouvelle Constitution le 22 janvier, trois ans avant la fin de son mandat de 4 ans. L'année a commencé par une intense controverse politique sur des questions orageuses comme de savoir si l'adoption du texte final de la Constitution dépasserait la date limite du 22 janvier ou si un « accord » donnerait plus de temps à la consultation et à la recherche d'un consensus – si les provinces seraient découpées ou non sur la base de l'identité – si les accords sur certains articles, adoptés par la première Assemblée constituante, seraient incorporés ou non.

Une coalition de 33 partis politiques, menée par le Parti communiste unifié du Népal (maoïste), a soutenu la proposition d'un fédéralisme à base identitaire et a préconisé l'adoption de la Constitution par une consultation. Le gouvernement du Congrès népalais et le parti communiste du Népal (parti marxiste-léniniste unifié) s'opposèrent à un fédéralisme à base identitaire et demandèrent une adoption rapide de la Constitution. Comme aucun accord n'est intervenu entre ces deux camps en lutte, la deuxième Assemblée constituante n'a pas respecté la date limite du 22 janvier. Depuis, les partis politiques et la population sont divisés et fortement polarisés.

Le tremblement de terre majeur du 26 avril, suivi de centaines de répliques, a rassemblé sous le même parapluie les dirigeants des principaux partis politiques pour travailler ensemble aux recherches, aux secours et aux travaux de reconstruction. Tandis que les victimes essayaient de faire face au désastre et devant leurs maisons effondrées, un accord en 16 points a été signé, le 8 juin, par le Président du Congrès népalais, le Premier Ministre et plusieurs autres personnalités politiques pour mettre un point final au projet de Constitution.² Pensant qu'il n'y aurait aucune manifestation de rue contre leur accord soudain, bien qu'il concerne les points les plus controversés du projet, ils se mirent d'accord sur une structure fédérale selon laquelle: 1) seulement cinq des neuf provinces auraient une base identitaire, leurs noms étant décidés par des assemblées provinciales à la majorité des deux tiers, 2) la délimitation, controversée, des provinces serait confiée à une Commission fédérale et, dans les six mois, une Assemblée législative prendrait la décision finale à une majorité des deux tiers.³ Avec ces changements, la voie fut ouverte à l'adoption du texte dans son ensemble, en évitant l'examen article par article. Les bases avaient été posées pour une promulgation rapide de la Constitution, écourtant le temps des débats et celui de la consultation du peuple népalais.

Finalement, le 16 septembre, 532 des 601 membres de l'Assemblée constituante votèrent. 65 s'abstinrent, 507 votèrent pour et 25 contre la nouvelle Constitution.⁴ Le 20 septembre, le Président Ram Baran Yadav promulgua la Constitution du Népal de 2015,

² [http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-\(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-\)/](http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-)/)

³ [http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-\(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-\)/](http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-)/)

⁴ [http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-\(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-\)/](http://setopati.net/politics/6953/Parties-sign-16-point-agreement-to-draft-constitution-(With-full-text-of-agreement-in-Nepali-)/)

en signant 5 exemplaires et annonçant son entrée en vigueur dans une proclamation à l'Assemblée constituante et à la nation.⁵

Protestations contre la nouvelle Constitution

Les trois principaux partis politiques ont proclamé que la nouvelle Constitution était l'une des meilleures du monde, qu'elle protégeait les droits de tous, y compris ceux des peuples autochtones, des Madhesis⁶, des Dalits et des femmes. Par contre, les autochtones et les Madhesis, qui constituent une très importante part de la population totale, ont brûlé ses copies dans les rues. Ils la dénoncent comme raciste, patriarcale, anti laïque (*anti-secular*), anti autochtones, anti-Madhesis, non démocratique, contre le processus de paix, contre la Constitution intérimaire du Népal, contre les normes internationales des droits de l'homme, y compris la Déclaration des Nations unies sur les droits des autochtones et contre les accords de paix passés entre le gouvernement, les mouvements autochtones et des Madhesis.

Dans une analyse détaillée de la Constitution de 2015, l'association des avocats autochtones, LAHURNIP, l'a accusée de déformer ou de limiter toute disposition faite en faveur de la sécularisation, de l'identité, de l'insertion sociale ou toute autre question clé pour les autochtones. Par exemple, elle définit le Népal comme un État-nation monoculturel (articles 3 et 4), sa définition de la sécularisation donne un statut particulier à l'hindouisme (article 4), le khas-népal est la seule langue officielle du Népal ne permettant qu'à quelques langues maternelles seulement d'être officiellement des langues de l'État (articles 6 et 7), la vache et d'autres symboles hindous continuent d'être des symboles nationaux (article 9.3), le droit de vivre dignement a été limité à ceux qui font partie des corps de police de l'État qui sont inattaquables (article 16 J, paragraphes 8 et 55).

L'inclusion dans les organismes d'État est impensable si elle n'est pas définie par la caste, l'ethnie, la région et l'identité sexuelle (article 42). La structure de l'État fédéral et la distribution du pouvoir sont loin d'être basés sur le fédéralisme que l'assemblée constituante avait mandat de développer à travers la constitution intérimaire. Celle-ci définissait sept niveaux, provinciaux et locaux (article 56, annexe 4), un État fortement centralisé (annexe 5), la composition de la Chambre des représentants, qui ne répond pas aux dispositions de la Constitution intérimaire sur la représentation proportionnelle des *janajatis* et d'autres groupes marginalisés (article 84), etc.

Un mouvement autochtone et un mouvement des Madhesis ont demandé sa ré-écriture dès sa promulgation. Les protestations ont été particulièrement fortes dans le Terai occidental d'où le quotidien national, The Republica, rapporte que :

« Lundi, la région de Tikapur a été déclarée zone interdite après les protestations violentes des militants Tharuhat de ces derniers jours.⁷ Environ 20.000 sont arrivés des différentes

⁵ <http://kathmandupost.ekantipur.com/news/2015-09-20/people-celebrate-constitution-promulgation-in-photos.html>

⁶ Les Madhesis sont les habitants des basses terres de la région du Terai

⁷ Tharuhat est le nom proposé pour la province du Terai occidental (basses terres) dont la base est identitaire et dont les autochtones Tharus forment une partie importante de la population

parties du district pour poser les affiches des autonomistes dans les bureaux du gouvernement et organiser une manifestation. » « Au moins huit personnes été tuées, dont un Senior Superintendent de police, deux inspecteurs de la police ⁸ et un bébé de deux ans ; 42 autres policiers furent blessés dans les affrontements avec les militants dans la région de Shankapur de la municipalité de Tikapur »⁹

A Tikapur et autres lieux, le gouvernement a imposé un couvre-feu qui a mobilisé l'armée. Beaucoup de dirigeants Tharu furent arrêtés ou disparurent et des femmes furent violées. Des membres du *Unified Far West Movement (Mouvement unifié du Grand Ouest)* qui s'opposaient à la création d'une province tharuhat, basée sur l'identité, ont brûlé des maisons et une station de radio locale. 50 innocents, y compris des enfants et des personnes âgées, ont été tués, les forces de sécurité ciblant la communauté tharu hors de toute mesure.¹⁰

Les agitateurs madhesis ont fait des *sit-in* à la frontière de l'Inde et du Népal dans le cadre du mouvement de désobéissance civile mais le gouvernement népalais les a considérés comme un « blocus économique » inspiré par l'Inde, depuis le 23 septembre. Depuis lors, la rareté des produits pétroliers et du gaz et une inflation démesurée ont causé de graves problèmes à la population.

Le changement de position des pays voisins

Les positions des pays voisins, l'Inde et la Chine, ont de graves conséquences pour les autochtones et les Madhesis du Népal. L'Inde ne s'est pas félicitée de la promulgation de la Constitution mais a « pris note ». La Chine a invité les dirigeants autochtones à visiter le pays, l'Inde a fait une déclaration le 20 septembre :

« Nous prenons note de la promulgation aujourd'hui au Népal d'une Constitution » et « Nous sommes concernés car la situation, en différentes régions frontières avec l'Inde, continue d'être violente. Notre ambassadeur à Kathmandou en a parlé avec le Premier Ministre du Népal. Nous demandons instamment que les questions qui soulèvent des différends soient résolues par le dialogue, sans violence ni intimidation, et reçoivent une réponse institutionnelle qui rendrait possible une large acceptation sur quoi reposeraient l'harmonie, le progrès et le développement au Népal. »¹¹

La forte position de l'Inde était la conséquence des manifestations des autochtones et des Madhesis et de leur revendication d'un fédéralisme basé sur l'identité (reflétée dans les accords passés entre les mouvements et le gouvernement) et aussi une réaction contre la violence excessive du gouvernement népalais au Terai. Elle montre clairement

⁸ <http://kathmandupost.ekantipur.com/news/2015-09-20/people-celebrate-constitution-promulgation-in-photos.html>

⁹ <http://kathmandupost.ekantipur.com/news/2015-09-20/people-celebrate-constitution-promulgation-in-photos.html>

¹⁰ <https://www.hrw.org/news/2015/10/16/nepal-investigate-deaths-during-terai-protests>

¹¹ http://www.indianembassy.org.np/index2.php?option=Ui3vzctxn5xHZVIBeyayl4Esp_mDrgNifomf1lhLMr4&id=sXUBLxjbjmcl-68715fkTQ1eUzChfhV4_9TIyoQ_NAs

que l'Inde est sérieusement concernée par les effets du conflit violent dans le Terai népalais voisin qui partage avec elle 1.700 km de frontière¹².

La réaction de la Chine, également, est intéressante. L'ambassade chinoise au Népal a organisé la visite du 14 au 21 décembre dans la province du Sichuan, en Chine, de 25 dirigeants autochtones du Népal comme manifestation de la coopération des peuples entre la Chine et le Népal.¹³ C'est, en vérité, la première fois que la Chine a invité des dirigeants autochtones du Népal à visiter le pays et cela marque un changement significatif des pratiques chinoises. Cela indique que, quoique la Chine ait salué la promulgation de la nouvelle Constitution, elle est au courant des protestations autochtones contre elle et bien au fait que toute escalade dans le conflit ethnique et tout déni des droits autochtones au Népal, générerait un violent conflit qui conduirait à l'instabilité politique et menacerait la sécurité de son voisin du nord, la Chine.

Le grand tremblement de terre

Le samedi 26 avril à 11h.56 locales, un tremblement de terre de magnitude 7,8 dont l'épicentre était situé à Barpak, dans le district de Gorkha à 76 km au nord-ouest de Kathmandou, a frappé le Népal. Il fut suivi d'une série de répliques dont une, de magnitude 6,7 à 12h.54 le 12 mai, qui eurent des effets désastreux sur 31 des 75 districts ; 14 furent déclarés en état de choc. Ce sont les terres ancestrales de plusieurs peuples autochtones dont les Ghale, les Gurung, les Tamang, les Jirel, les Surel, les Sunuwar, les Thami, les Majhi, les Danuwar, les Pahari et les Newar. Le rapport d'évaluation des besoins, préparé par la commission nationale établit que : « Approximativement 9.000 personnes ont perdu la vie et plus de 22.000 furent blessées. D'après les dernières estimations, plus d'un demi million de maisons furent détruites ou endommagées. »¹⁴ On estime que 70% des morts appartenaient aux peuples autochtones et aux Dalits, dont 33% seraient Tamang.¹⁵

Les autochtones et les Dalits ont été discriminés et désavantagés dans les recherches et les secours. Le gouvernement a été fortement critiqué pour son incapacité à apporter un sauvetage approprié à des groupes vulnérables comme les enfants et les vieillards. Les travaux de reconstruction auraient dû démarrer immédiatement après la fin des secours mais le gouvernement ayant été assez cupide pour demander des dons en liquide aux donateurs internationaux et ceux-ci assez méfiants pour craindre qu'ils soient mal utilisés, l'aide gouvernementale n'est pas parvenue à temps pour apporter les vêtements chauds, les médicaments et l'aide à la reconstruction des maisons des victimes. Une telle évidente négligence gouvernementale a provoqué beaucoup de décès d'enfants, de femmes enceintes et de gens âgés dus au froid, aux maladies et au manque de soins et de médicaments en temps voulu.

¹² http://www.indianembassy.org.np/index2.php?option=Ui3vzctxn5xHZVIBeyayl4Esp_mDrgNifomf1lhLMr4&id=sXUBLxjbmcl-68715fkTQ1eUzChfhV4_9TIyoQ_NAs

¹³ http://www.indianembassy.org.np/index2.php?option=Ui3vzctxn5xHZVIBeyayl4Esp_mDrgNifomf1lhLMr4&id=sXUBLxjbmcl-68715fkTQ1eUzChfhV4_9TIyoQ_NAs

¹⁴ See page 7 at http://www.npc.gov.np/images/download/PDNA_Volume_A.pdf

¹⁵ Ces chiffres sont basés sur le programme interactif "Reconstruction post tremblement de terre et justice sociale" organisé par le Jagaran Media Center de la Fondation Samata et le COCAP, présenté le 15 août 2015 à Kathmandou

Krishna B. Bhattachan est un autochtone Thakali. Il est l'un des membres fondateurs de la faculté et ancien chef du département de sociologie et anthropologie de l'université Tribhuvn au Népal et a publié plusieurs livres et articles sur les questions autochtones

Source : IWGIA, 2016 *The Indigenous World*
traduction par **Simone Dreyfus -Gamelon**